



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130429-26816-DE-1-1_0
Date de signature : 30/04/13
Date de réception : mardi 30 avril 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.153**

Séance publique du

29 avril 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : VILLE D'AIX EN PROVENCE C/M. LUCIEN CASTRONOVO - APPEL DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE EN DATE DU 28 OCTOBRE 2008 SUR RENVOI DU CONSEIL D'ETAT PAR DECISION DU 25 FEVRIER 2013 - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PREMIER ADJOINT D'ESTER EN JUSTICE

Le 29/04/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/04/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Etudes
Juridiques & du Contentieux

PP/ELT

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 29/04/13

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

-

Nomenclature : 5.8 Decision d ester en justice

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : VILLE D'AIX EN PROVENCE C/M. LUCIEN CASTRONOVO - APPEL DU
JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE EN DATE DU 28 OCTOBRE
2008 SUR RENVOI DU CONSEIL D'ETAT PAR DECISION DU 25 FEVRIER 2013 -
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PREMIER ADJOINT D'ESTER EN JUSTICE -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par requête en date du 13 Mai 2005, M. Lucien Alexandre CASTRONOVO a formé, devant le Tribunal Administratif de Marseille, une requête en annulation du contrat en date du 18 Avril 2001 formalisant le recrutement de M. Alain JOISSAINS en qualité de collaborateur de Cabinet, ainsi que de ses deux avenants des 23 Août 2001 et 24 Octobre 2002.

Par jugement du 28 octobre 2008, le Tribunal Administratif de Marseille a décidé l'annulation dudit contrat ainsi que de ses avenants.

La Ville a interjeté appel de cette décision et la Cour Administrative d'Appel de Marseille, par arrêt rendu le 7 Juin 2011, a fait droit à la requête de la commune et a, d'une part, annulé le jugement du 28 Octobre 2008 et, d'autre part, rejeté la demande de M. CASTRONOVO devant le Tribunal Administratif.

M. CASTRONOVO s'est pourvu en cassation de cette décision devant le Conseil d'Etat.

Par un arrêt du 25 Février 2013, la Haute Juridiction a annulé l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille et a renvoyé l'affaire devant cette même Cour.

Il convient donc que la défense de la Ville soit assurée.

Je vous remercie, en conséquence, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Premier Adjoint à ester en justice dans cette instance, devant la Cour Administrative d'Appel, où la défense de la Ville est confiée à la SCP ROUSTAN-BERIDOT, Avocats, Les Patios de Forbin, 9 bis place John Rewald, 13100 Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à verser, en cours de procédure, des provisions sur honoraires et frais.

2013.153 - VILLE D'AIX EN PROVENCE C/M. LUCIEN CASTRONOVO - APPEL DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE EN DATE DU 28 OCTOBRE 2008 SUR RENVOI DU CONSEIL D'ETAT PAR DECISION DU 25 FEVRIER 2013 - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PREMIER ADJOINT D'ESTER EN JUSTICE

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 41
Contre	: 12

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/04/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**